



COMMUNIQUÉ DE PRESSE BELFIUS DIRECT ASSURANCES

Bruxelles, le 14 décembre 2023

Belfius Direct Assurances signe un partenariat avec Tom&Co pour distribuer son Assurance Animaux de compagnie

Tous les chiens et chats doivent un jour être emmenés chez le vétérinaire. Pour les vaccins bien sûr, mais aussi en raison d'une maladie ou d'un accident. Et les frais peuvent alors parfois être élevés. C'est pourquoi Belfius Direct Assurances propose l'Assurance Animaux de compagnie, pour ne plus avoir à se soucier des frais vétérinaires imprévus.

En Belgique, 28% des familles possèdent au moins un chien et 32% un chat¹. Les animaux de compagnie occupent donc clairement une place importante dans nos vies. Mais leurs « maîtres » sont rarement protégés contre les frais vétérinaires imprévus. Ainsi, sur les 4,5 millions de chiens et de chats dans notre pays, seuls 3% sont actuellement couverts par une assurance, soit 6% des chiens et seulement 2% des chats². Un marché qui est incontestablement appelé à se développer dans les années à venir.

Depuis la pandémie, Belfius Direct Assurances, qui fut l'un des pionniers dans le domaine des assurances pour les animaux de compagnie en Belgique, a vu le nombre de ses assurances pour chien augmenter de 25%. Grâce à ce partenariat avec Tom&Co, le retail leader du bien-être des animaux de compagnie, et après avoir annoncé l'extension de son assurance Animaux de compagnie aux chats, Belfius Direct Assurances passe à la vitesse supérieure. Son ambition ? Être, demain, encore plus proche de toutes les familles qui attachent, comme Belfius Direct Assurances, de l'importance à la santé et au bien-être de leur compagnon à quatre pattes.

Quant à Tom&Co, en proposant à ses clients l'Assurance Animaux de compagnie de Belfius Direct Assurances, il franchit également une nouvelle étape dans le développement de son offre toujours plus complète de produits et services de première qualité et à réelle valeur ajoutée. Avec toujours la même devise : on ferait tout pour la famille. Parce que les Belges ont décidé de faire de leurs compagnons à quatre pattes un membre de leur famille, Tom&Co a décidé de les traiter de la sorte. Pour permettre à tous de faire de la santé de leur chien ou leur chat une priorité et de leur donner accès aux meilleurs soins, l'enseigne propose désormais, via son partenariat avec Belfius Direct Assurances, une assurance qui leur est spécialement dédiée.

La distribution de l'Assurance Animaux de compagnie de Belfius Direct Assurances via Tom&Co sera effective dès ce 14/12/2023, dans un premier temps uniquement pour les chiens et à partir de début 2024, également pour les chats.

¹ Source : [Annual report FEDIAF \(2023\)](#)

² Source : [Statista](#)



Thierry Le Grelle | CEO de Tom&Co

« Nos animaux de compagnie étant aujourd’hui des membres de nos familles à part entière, il était naturel pour Tom&Co de se positionner sur une assurance Animaux de compagnie afin de pouvoir couvrir la santé de tous les membres de la famille. Souscrire une assurance pour son chien ou son chat peut s’avérer être un choix judicieux pour se prémunir de frais vétérinaires imprévus. Par ailleurs, en tant qu’acteur belge leader sur le marché spécialisé des animaux de compagnie, nous sommes ravis de pouvoir nouer ce partenariat avec un acteur majeur belge et un des leaders sur le marché des assurances. Nous unissons nos forces pour poursuivre notre croissance en Belgique et en Europe. »

Frédéric Van der Schueren | CEO de Belfius Insurance

« Ce partenariat visant à distribuer notre Assurance Animaux de compagnie auprès des clients de Tom&Co cadre pleinement dans la stratégie de Belfius Direct Assurances. Grâce à cette collaboration, d’abord en Belgique, puis hors de nos frontières, Belfius Direct Assurances affiche clairement son ambition de continuer à croître sur ce marché. »

Que couvre l'Assurance Animaux de compagnie³?

L'Assurance Animaux de compagnie de Belfius Direct Assurances est une assurance avec une durée d'un an, proposée à partir de 150 euros par an pour votre chien et à partir de 100 euros par an pour votre chat, et qui couvre les frais de traitement vétérinaires que vous ne pouviez pas prévoir, par exemple lorsque votre chien ou votre chat tombe malade ou est impliqué dans un accident. Ne sont pas couverts : notamment les frais de vaccination, de vermifugation et les traitements liés à un état préexistant.

Afin de répondre aux besoins et à la situation de chacun, trois formules sont possibles pour assurer votre chien ou votre chat : la formule Bronze (remboursement de vos frais jusqu'à 1.500€ pour votre chien et jusqu'à 1.000€ pour votre chat), la formule Argent (jusqu'à 2.500€ pour votre chien et jusqu'à 2.000€ pour votre chat) et la formule Or (jusqu'à 3.500€ pour votre chien et jusqu'à 3.000€ pour votre chat).

Une franchise correspondant à 20% des frais de traitement, avec un minimum de 150€, pour chaque sinistre, est d'application.

Avant de signer un contrat, vous êtes priés de prendre connaissance des documents suivants :

1. [le document d'information sur le produit d'assurance \(IPID\)](#)

2. [les conditions générales](#)

Plus d'infos ici : <https://www.belfiusdirect.be/fr/famille/animaux-de-compagnie/>

Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures et textes commerciaux.

Contact :

Belfius Insurance

Ulrike Pommée - Ulrike.pommee@belfius.be / press@belfius.be
+32 (2) 222 02 57 - www.belfius.be

Tom&Co

Aude Van Enst - avanenst@tomandco.com
+32 (0) 472 52 04 93 - www.tomandco.com

³ Plus d'infos ici : <https://www.belfiusdirect.be/fr/famille/animaux-de-compagnie/>

L'Assurance Animaux de compagnie est un produit d'assurance régi par le droit belge de Belfius Direct Assurances, nom commercial de Belfius Insurance SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064, entreprise d'assurance agréée sous le numéro 0037.

L'Assurance Animaux de compagnie de Belfius Direct Assurances a une durée d'un an. Celle-ci est reconduit tacitement chaque année sauf si vous l'annulez au moins trois mois avant la date d'échéance de votre contrat. En cas de plaintes, vous pouvez suivre la [procédure de plainte](#).